



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-28-2018 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance du 12 février 2019, le premier projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 4 mars 2019 à 18h30**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

RÈGLEMENT 300-28-2019

Premier projet de règlement 300-28-2018 amendant le règlement 300-2015 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :

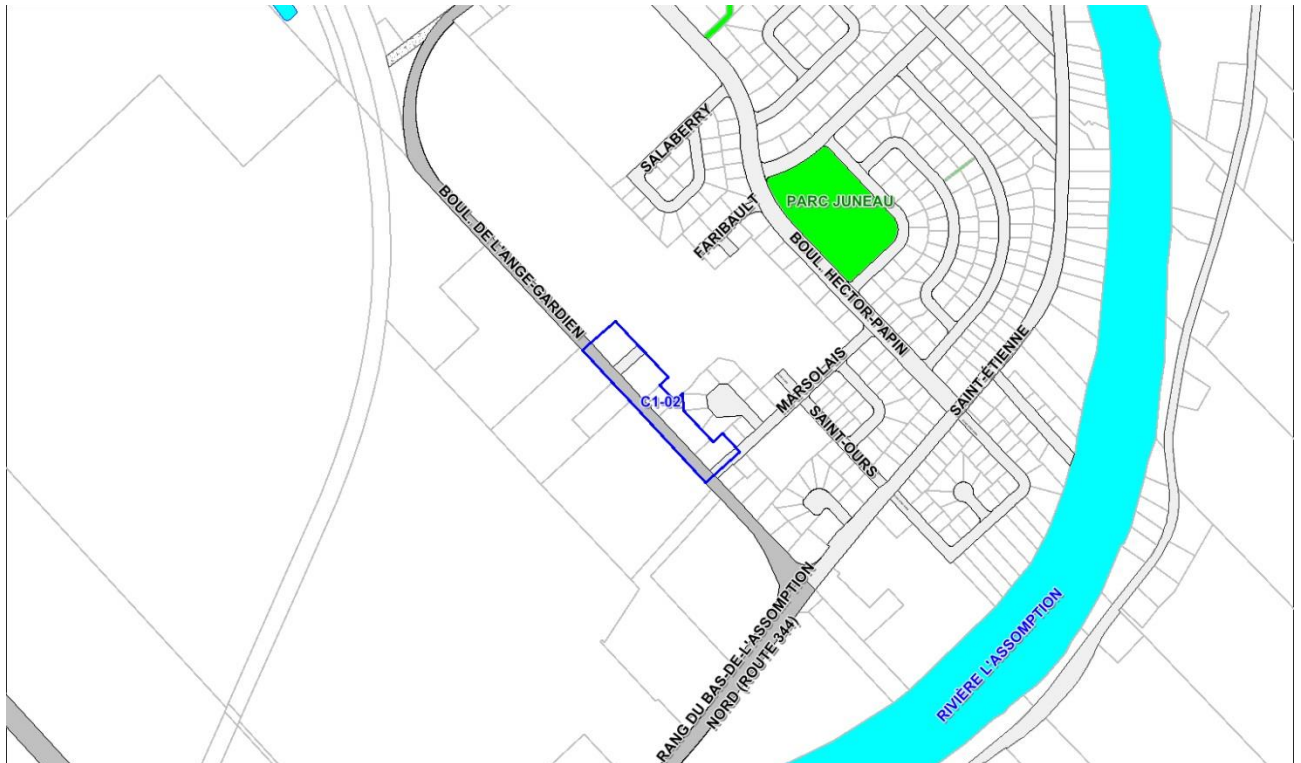
- Modifier la grille applicable à la zone P2-14 ;
- Modifier la note (305) de la grille C1-02.

Les articles 1 et 2 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire :

- L'article 1 vise la zone P2-14 et toutes les zones qui lui sont contigües :



- L'article 2 vise la zone C1-02 et toutes les zones qui lui sont contigües :



Le projet de règlement et les illustrations des zones concernées sont disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au 399, rue Dorval à L'Assomption et au bureau de la Division de l'aménagement urbain situé au 375, rue Saint-Pierre à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de février 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim